

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS**

**À :**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions – TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Télécopieur – Soumissions : 819-997-9776  
Connexion postal :  
tpsgc.dgareceptiondessoumissions-  
abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised;  
unless otherwise indicated, all other terms and  
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
indication contraire, les modalités de l'invitation  
demeurent les mêmes.

**Comments – Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur ou de l'entrepreneur

**Issuing Office – Bureau de distribution**  
Innovation Procurement Directorate  
Direction des achats innovateurs  
Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, Étage 4  
Gatineau (Québec)  
K1A 0S5

<b>Title – Sujet</b> Études sur l'égalité des sexes et la violence fondée sur le sexe au Canada	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> 1W001-180192/C	<b>Amendment No. – N° modif.</b> 009
<b>Client Reference No. – N° de référence du client</b> 1W001-18-0192	<b>Date</b> 30 janvier 2019
<b>GETS Reference No. – N° de référence de SEAG</b> PW-18-00854775	
<b>File No. – N° de dossier</b> 075ss. 1W001-180192C	<b>CCC No./N° CC – FMS NO. / N° VME</b>
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00 PM (14 h) on – le 20 février 2019</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Heure normale de l'Est (HNE)
<b>F.O.B – F.A.B</b>  Plant – Usine <input type="checkbox"/> Destination <input type="checkbox"/> Other – Autre <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: – Adresser toutes questions à :</b> April Campbell	<b>Buyer Id – Id. de l'acheteur</b> 075ss
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b> 613-858-9485	<b>FAX No. - N° de télécopieur</b>
<b>Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction :</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions : précisées dans les présentes**

<b>Delivery required – Livraison exigée</b> Voir dans les présentes	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur ou de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. – N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b>  <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



## LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À RÉPONDRE À DES QUESTIONS ET À MODIFIER UNE EXIGENCE OBLIGATOIRE

Q94 Si nous sommes une entreprise appartenant à des Autochtones dont le chercheur principal est Autochtone, avons-nous besoin d'un collaborateur autochtone pour nous conformer aux exigences obligatoires? Si c'est le cas, quelles sont les exigences particulières connexes? La section 5.8 – Glossaire/Définitions définit un collaborateur comme une « entité distincte ou une personne ». Cela signifie-t-il que nous devons nous associer à une entité autochtone autre que notre entreprise?

R94 Le but de l'exigence EO-2 est de veiller à ce que tout projet de synthèse des connaissances ou de recherche concernant les populations (communautés) autochtones soit pertinent ou valable pour cette communauté. Comme le Canada n'est pas en mesure de décider ce qui est pertinent ou non pour ces communautés, la seule façon de démontrer la pertinence du projet est de demander à un membre de la communauté en question de le confirmer. Nous avons révisé les critères pour clarifier ce qui est requis. Veuillez vous reporter à la section ci-dessous.

Q95 La réponse à Q 91 est explicite concernant la production des CV de toute personne qui touchera rémunération dans le cadre du projet présenté.

Or, dans un contexte universitaire, pour préparer la relève en recherche, nous embauchons comme assistant.e.s de recherche des personnes susceptibles de mobilité professionnelle au cours des 24 mois prévus au projet, compte tenu de la fin de leurs études. Je comprends que nous devons démontrer les compétences des personnes que nous comptons embaucher pour réaliser le projet en produisant leur CV dans notre proposition.

Toutefois, puisque ces personnes sont dans un cursus académique, nous ne pouvons les embaucher à temps plein; plusieurs assistant.e.s doivent donc être embauché.e.s pour réaliser le volume de travail d'un « équivalent temps plein ». De plus, il est probable que parmi les assistant.e.s de recherche qui commenceront le projet avec nous, certaines de ces personnes devront être remplacées en cours de route car elles auront trouvé un emploi régulier (permanent) ailleurs. En conséquence, nous ne pouvons garantir à CFC que toutes les personnes dont nous produirons le CV dans la demande seront impliquées dans toute la durée du projet.

En conséquence, quelles sont les attentes de CFC concernant l'embauche, en cours de projet, de nouvelles personnes pour compléter le projet, dans l'éventualité probable que des assistant.e.s de recherche trouveront un emploi régulier.

R95 Le Canada exige des ressources possédant les compétences, les aptitudes et les qualifications indiquées dans l'appel de propositions et les preuves à l'appui pour mener à bien le processus d'évaluation. On s'attend à ce que les ressources proposées pour le travail soient soumises de bonne foi; toutefois, leur situation d'emploi ne nous concerne pas. Il est entendu que les ressources peuvent changer dans tout contrat. Je vous invite à consulter les Conditions générales 2035, besoins plus complexes de services, article 08, Remplacement d'individus spécifiques pour obtenir de l'information à ce sujet.



- Q96 Dans l'appel de propositions, on peut lire : « la ressource a publié à titre d'auteur principale (y compris dans des publications de presse) au moins trois articles spécifiques au domaine de recherche sans toutefois se limiter au domaine de recherche soumis dans la proposition ». Est-ce que seuls les revues universitaires ou les livres publiés par une presse savante sont pris en compte? Je suis l'auteur d'un certain nombre de rapports destinés à être utilisés sur des sites Web ou soumis à des bailleurs de fonds gouvernementaux par un organisme, mais aucun auteur ne figure sur ces documents, de sorte que je ne peux démontrer que j'en suis l'auteur principal, comme l'exigent les critères. Je peux toutefois fournir deux références de la direction administrative qui sont prêtes à confirmer que j'ai effectué ce travail. Je suppose que je ne peux pas présenter ma candidature pour cette subvention. Est-ce bien le cas?
- R96 Les articles publiés ne se limitent pas aux « revues universitaires ou aux livres publiés dans la presse savante ». Toutefois, pour satisfaire à cette exigence, la ressource doit être l'auteur principale, comme l'indique l'article publié. Les auteurs doivent être nommés sur la publication.
- Cela ne vous empêche pas de soumettre une proposition dans le cadre de l'appel de propositions. Le critère dont vous parlez est coté. Si vous n'avez pas l'expérience requise, cela se répercutera uniquement sur votre note pour ce critère. Vous pouvez toujours soumettre une proposition. Veuillez noter que cette demande de soumissions donnera lieu à des contrats et non à une subvention.
- Q97 L'appel de propositions ne mentionne pas l'exigence d'une signature institutionnelle. Je voulais simplement vérifier si c'est le cas ou si j'ai mal compris.
- R97 La proposition doit porter la signature d'un représentant autorisé de la personne morale soumettant la proposition. Il incombe au soumissionnaire de déterminer de qui il doit s'agir.

\*\*\*\*\*

#### **LA SOLLICITATION EST MODIFIÉE COMME SUIT :**

##### **À la Partie 4, article 4.2.1, Exigences obligatoires,**

- SUPPRIMER : EO-2 « Pour les propositions ayant un accent significatif sur les populations autochtones (voir la section 5.8 Glossaire/définitions) les objectifs présentés dans la proposition doivent être pertinents pour les Premières Nations, les Inuits ou les Métis et doivent produire des connaissances importantes pour ces communautés tel que démontré par l'entremise d'une confirmation écrite de la part de collaborateurs autochtones. »
- INSÉRER : EO-2 Pour les propositions ayant un accent significatif sur les populations autochtones (voir la section 5.8 Glossaire/définitions), les objectifs de la proposition doivent :
- être pertinents pour la population/communauté des Premières Nations, inuite et/ou métisse;
  - démontrer le potentiel de produire des connaissances valables pour les communautés en question.



À titre de preuve, le soumissionnaire doit fournir une confirmation écrite de la part d'un ou de plusieurs répondants communautaires inuits, métis ou des Premières Nations qui appuient la proposition.

**FIN**